



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier trésorier de la ville de Léry, qu'au cours de la séance ordinaire du 13 novembre qui aura lieu à la salle du conseil municipal située au 1, rue de l'Hôtel de Ville, à compter de 19 h 30, le conseil prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE DE LA DEMANDE :

Cette demande a pour objectif de régulariser les travaux d'agrandissement d'une véranda sur un terrain portant le numéro de lot #5 141 064 du cadastre du Québec, situé au 6 Parc-Notre-Dame. Cet agrandissement présente un empiètement dépassant deux mètres à l'intérieur de la marge de 7,5 mètres, comme prescrite dans la grille de spécifications de la H01-55.

EFFET DE LA DEMANDE :

La demande enfreint le règlement de zonage numéro 2016-451, qui fait référence aux normes d'empiètement maximal pour une véranda à l'intérieur de la marge minimale prescrite dans l'annexe intitulée « grille des usages et des normes ». La véranda se trouve actuellement à 3,4 mètres de la limite arrière du terrain, ce qui représente une dérogation mineure de 4,1 mètres, alors que l'empiètement maximal autorisé est de 2 mètres à l'intérieur des 7,5 mètres de marge arrière prescrite dans la grille des usages et des normes de la zone H01-55.

Toute personne intéressée par cette demande peut se faire entendre par le conseil municipal lors de la séance ci-haut mentionnée.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 29^e jour de mois d'octobre 2024

Michel Morneau MAP. urb.
Directeur général et greffier trésorier